

V.
RCA1200/113
243455 COME UR
3423 COMEUR LU

TELEX NO 7876

COPIE AU CHEF DE LA DELEGATION

PRIERE DE LE TRANSMETTRE A NEW YORK

432

NOTE BIO COM (74) 292 AUX BUREAU NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE ET MM. LES DIRECTEURS GENERAUX DES DG I+X

REUNION DE LA COMMISSION

LA COMMISSION S'EST REUNIE A LUXEMBOURG A 11 HEURES. SES DELIBERATIONS ONT PORTE ESSENTIELLEMENT SUR LES RESULTATS DE LA CONFERENCE AU SOMMET, SUR LAQUELLE LE PRESIDENT ORTOLI A LONGUEMENT FAIT RAPPORT APRES UNE DISCUSSION SUR LES DIFFERENTES PARTIES DU COMMUNIQUE, DES INSTRUCTIONS M'ONT ETE DONNEES AU PROPOS DES COMMENTAIRES A FAIRE A LA PRESSE DEMAIN AU NOM DE LA COMMISSION, JE VOUS RESUME COMME SUIIT :

LA COMMISSION CONSIDERE QUE LA REUNION A ETE POSITIVE : SES RESULTATS SONT A LA MESURE DES OBJECTIFS LIMITES QUE CETTE CONFERENCE S'ETAIT FIXEE. DES PERSPECTIVES S'OUVRENT A LA COMMUNAUTE POUR PROGRESSER DANS DES DOMAINES IMPORTANTS : L'AVENIR DIRA SI CES PROMESSES SERONT TENUES.

SUR LES QUESTIONS INSTITUTIONNELLES LA COMMISSION ESTIME QUE LA
----- CONFERENCE A CONDUIT A UN
RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DE DECISION POLITIQUE DE LA COMMUNAUTE, NON SEULEMENT GRACE A L'INSERTION DANS LE CADRE COMMUNAUTAIRE DES REUNIONS REGULIERES DES CHEFS DE GOUVERNEMENT REUNIS EN CONSEIL DE LA COMMUNAUTE, MAIS AUSSI A LA SUITE DE LA RENONCIATION AUX ABUS D'UNE VOTE A L'UNANIMITE EXPRIMEE DANS LE COMMUNIQUE. LE CONSEIL DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES EN SORT AINSI DOTE D'UNE CAPACITE DE DECISION RENFORCEE. IL VA DE SOI QU'UNE MEILLEURE PROCEDURE EXIGE UNE VOLONTE POLITIQUE SOUTENUE DE LA PART DES ETATS MEMBRES POUR DONNER LES RESULTATS SOUHAITES.

LA COMMISSION DONNE LA PLUS GRANDE IMPORTANCE AUX PERSPECTIVES QUI S'OUVRENT POUR LE PARLEMENT EUROPEEN : L'ELECTION DE CELUI-CI AU SUFFRAGE UNIVERSEL AINSI QUE L'ELARGISSEMENT DE SES POUVOIRS LEGISLATIFS SONT DESORMAIS A L'ORDRE DU JOUR DE LA COMMUNAUTE. QUANT A LA MISSION CONFIEE AU PREMIER MINISTRE DE BELGIQUE M. TINDEMANS, ELLE POURRA UTILEMENT COURONNER LE SERIEUX DEBAT ENTRE LES INSTITUTIONS ET STIMULER LE DIALOGUE SUR L'UNION EUROPEENNE AVEC TOUS CEUX QUI PEUVENT Y APPORTER UNE CONTRIBUTION, AVEC LA PARTICIPATION LA PLUS LARGE POSSIBLE DES MILIEUX REPRESENTATIFS POLITIQUES, PROFESSIONNELS ET SYNDICAUX, AINSI QUE LA COMMISSION L'A TOUJOURS PRECONISE.

AU SUJET DE LA CONVERGENCE DES POLITIQUES ECONOMIQUES LA COMMISSION
----- SE FELICITE
QUE LES CHEFS DE GOUVERNEMENT AIENT ACCORDE LE MEME POIDS AUX PROBLEME DE L'INFLATION ET A CELUI DE LA RECESSION. CELA EST CONFORME AU VUE DE LA COMMISSION, ET CELLE-CI ESPERE QUE LE PROCHAIN CONSEIL DES MINISTRES DES FINANCES DONNERA UN CONTENU CONCRET A CES ORIENTATIONS.

LA DECISION SUR LE FONDS REGIONAL EST ACCUEILLIE AVEC UNE SATISFAC-
----- TION PARTICULIERE PAR LA COMMISSION
QUI VOIT FINALEMENT ABOUTIR SES EFFORTS OBSTINES POUR Doter LA
COMMUNAUTE D'UN INSTRUMENT INDISPENSABLE DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE
VIS-A-VIS DES REGIONS LES MOINS FAVORISEES. LA COMMISSION SE DOIT
DE RAPPELER LES EFFORTS QU'ELLE A DEPLOYES TOUT AU LONG DES 18 MOIS
ECOULES POUR PARVENIR A LA CREATION D'UN FONDS REGIONAL CORRESPON-
DANT DE PAR SA STRUCTURE AUX BUTS RECHERCHES: LA COMMISSION N'A
D'AILLEURS JAMAIS ABANDONNE SON PROJET INITIAL
ET A TOUJOURS REFUSE DE PROPOSER OU D'ACCEPTER DE FAUSSES SOLU-
TIONS. LA DECISIONS DDE PARIS PERMET DE CONCENTRER DES EFFORTS
IMPORTANTES SUR LES REGIONS LES PLUS NECESSITEUSES, MEME SI LES
RESSOURCES DISPONIBLES SONT INFERIEURES A CELLES QUE LA COMMIS-
SION AVAIT PRECONISEES. LA COMMISSION PROPOSERA INCESSAMMENT UN
BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR LE FINANCEMENT DU FONDS AINSI QUE LE
REGLEMENT D'APPLICATION PERMETTANT SA MISE EN OEUVRE DANS LES
DELAIS LES PLUS BREFS.

A PROPOS DES PROBLEMES DE L'EMPLOI LA COMMISSION SE PROPOSE DE

DEPLOYER TOUS LES EFFORTS NECESSAIRES POUR QUE LA COMMUNAUTE PUISSE
ENTREPRENDRE LES ACTIONS CONCRETES ET RAPIDES QUI S'IMPOSENT. DES
LE PROCHAIN CONSEIL DES MINISTRES DES AFFAIRES SOCIALES DES RESUL-
TATS DEVRAIENT ETRE OBTENUS DANS CE DOMAINE.

AU SUJET DE L'ENERGIE LA COMMISSION REAFFIRME QUE LA COMMUNAUTE,

AFIN DE POUVOIR MENER SUR LE PLAN INTERNATIONAL UNE POLITIQUE EFFI-
CACE ET CONVAINQUANTE DOIT SE Doter RAPIDEMENT D'UNE VERITABLE PO-
LITIQUE ENERGETIQUE COMMUNE. ELLE SOULIGNE A CET EFFET QUE LE COM-
MUNIQUE FAIT MENTION DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL DES MINIS-
TRES DE L'ENERGIE QUI AURA LIEU LE 17 DECEMBRE PROCHAIN. LE CONSEIL
NE PEUT DESORMAIS SE SOUSTRAIRE A L'OBLIGATION DE Doter LA COMMU-
NAUTE, SUR LA BASE DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION, DES MOYENS
NECESSAIRES POUR DIALOGUER UTILEMENT AVEC LES PAYS CONSOMMATEURS
ET AVEC LES PAYS PRODUCTEURS.

QUANT AU MAINTIEN DE L'APPARTENANCE DE LA GRANDE-BRETAGNE A LA

COMMUNAUTE, LA COMMISSION CONSTATE QUE LE TEXTE DU COMMUNIQUE COM-

PORTE L'ETABLISSEMENT D'UNE PROCEDURE DE TRAVAIL ENTRE LES INSTI-
TUTIONS DE LA COMMUNAUTE CONCERNEES. LA COMMISSION DELIBERERA IN-
CESSAMMENT A CE SUJET ET N'ENTEND PAS AU STADE ACTUEL FAIRE
DE COMMENTAIRES.

AMITIES

B. OLIVI

3423 COMEUR LUB
243455 COME UR

LIPP

.....Bruxelles....., le 12 décembre 1974.....
PC/ab

remis au telex à 17 h 40

432

Note BIO COM (74) 292 - suite 1 aux Bureaux nationaux
c.c. aux membres du Groupe et à MM; les Directeurs généraux D.G. I et X

En complément aux commentaires sur le Sommet, le Porte-Parole, au cours de sa conférence de presse du 12 décembre, a évoqué les affaires suivantes :

1. - Comité mixte CEE-Norvège

Au cours de la réunion du Comité mixte CEE-Norvège, qui s'est déroulée la Commission a été amenée à mettre en garde la Norvège contre les conséquences de l'établissement de zones interdites aux chalutiers au large des côtes norvégiennes sur l'accord avec la CEE. L'établissement de telles zones, destinées à protéger les engins de pêche passifs utilisés par les pêcheurs des côtes, provoquerait des pertes substantielles pour les pêcheurs communautaires, et par conséquent remettrait en cause les concessions tarifaires faites par la Communauté sur les produits de la pêche en provenance de la Norvège. En effet, ces concessions sont subordonnées au maintien des conditions générales de concurrence dans le secteur de la pêche, c'est-à-dire au maintien des avantages de droit et de fait dont bénéficiaient les pêcheurs communautaires au moment de l'entrée en vigueur de l'accord.

Pour le moment, des négociations se poursuivent entre la Norvège et les pays concernés, dont la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France, mais à un stade ultérieur il devrait y avoir une négociation avec la Communauté. En attendant, la Commission a souhaité que la Norvège renonce à introduire les mesures en cause le 15 janvier prochain, pour éviter que la Communauté ne soit obligée à négocier devant le fait accompli. Des experts vont se rencontrer bientôt pour essayer de chiffrer les effets économiques des mesures proposées.

Les réunions des autres Comités mixtes avec les pays de l'AELE se sont déroulées normalement.

2. - Intervention du gouvernement français en faveur du secteur automobile en France par l'intermédiaire de l'octroi de crédits du FDES (fonds de développement économique et social)

Suite aux questions posées par des journalistes à ce sujet, le Porte-Parole, conformément aux directives de la D.G. IV, a donné la réponse suivante :
"Une notification officielle n'est pas encore intervenue; ceci s'explique par le fait que les mesures que le gouvernement français envisage d'appliquer ne sont pas encore arrêtées dans toutes leurs modalités".

3. - Aides à la construction navale

La Commission a approuvé la proposition de directive prorogeant jusqu'au 30 janvier 1974 la directive du Conseil 72/273/CEE concernant les aides à la construction navale.

Amitiés

B. OLIVI

